

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
06-10-2022
Délibération visée le :

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 30
Titulaires 28
Suppléants 2
Pouvoirs 4
Votants 34

Quorum 20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux le treize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Frénouville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mme Ann BAUGAS, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Magali LONCLE, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Nathaly MONROCQ, Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE (pouvoir à Magali LONCLE), Mme Sophie de GIBON, MM. Laurent DECLERCK, William HERFORT, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Alexandra LEPINAY (pouvoir à Sylvie SALLE), M. Alain BOHEME,

Secrétaire de séance : M. Stéphane CASTEL

N° 2022 / 144

Objet :

FINANCES

**Budget principal :
décision modificative
n°4**

Il convient de prendre une décision modificative permettant :

Le recrutement d'un chargé d'aménagement et du PCAET, des accroissements temporaires d'activité, une augmentation de temps de travail, une indemnité de fin de contrat, la revalorisation du point d'indice (3,5 %), la réforme catégorie B (dispositions indiciaires et réorganisation des carrières).

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 70 000.00
012	64111	Rémunération principale	+ 2 000.00
	64131	Rémunérations	+ 42 000.00
	6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	+ 15 000.00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	+ 7 000.00
	6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	+ 500.00
	6488	Autres	+ 3 500.00
Total			0.00

M. PIARD demande pourquoi bois et forêt est à l'article 615.

Il est précisé que la CDC est sous nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

↳ Décide la passation de la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
011	61524	Bois et forêts	- 70 000.00
012	64111	Rémunération principale	+ 2 000.00
	64131	Rémunérations	+ 42 000.00
	6451	Cotisations à l'u.r.s.a.f.	+ 15 000.00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	+ 7 000.00
	6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	+ 500.00
	6488	Autres	+ 3 500.00
Total			0.00

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Stéphane CASTEL

Le Président,
Philippe PESQUEREL

